

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 9 (1895)

Artikel: Le drapeau des Cents-suisses de la garde de rois de France

Autor: Bron, Louis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

Le drapeau des Cent Suisses

de la Garde des Rois de France.

(Avec planche.)



Il semble au premier abord que la description de ce drapeau soit extrêmement facile à trouver et qu'il n'y ait qu'à consulter l'un des nombreux ouvrages militaires tels que l'*Histoire militaire des Suisses*, par May, Lausanne 1788 ; — l'*Histoire des divers corps de la maison des Rois de France*, par Boullier, Paris 1818 ; — l'*Histoire des institutions militaires des Français*, par Sicard, Paris 1834 ; — l'*Histoire des troupes étrangères au service de France*, par Fieffé, Paris 1854, ou encore l'*Histoire de l'Armée française*, par de Noirmont et Marbot, pour avoir la description exacte de ce drapeau ; c'est une erreur. Il y a erreur également, ou plutôt transposition de couleurs, dans la description qu'en ont faite le général Susane dans son *Histoire de l'infanterie française*, Paris 1856 (1^{re} édition) et 1876 (2^e édition) ; — le comte de Bouillé dans son remarquable ouvrage sur *Les drapeaux français*, Paris 1875 ; — Quarré de Verneuil, *Les couleurs de la France*, Paris 1876 ; — le général Pajol, *Les guerres sous Louis XV*, Paris 1874, etc.

Nous allons passer en revue les divers documents sur lesquels on peut *absolument* se baser pour reconstituer les drapeaux des Suisses au service de France, et nous signalerons en même temps les erreurs commises.

XVII^e SIÈCLE. — On ne trouve aucun document sur le drapeau de la Compagnie des Cent Suisses dans le courant des XVI^e et XVII^e siècles ; les Etats de la France ne mentionnent pas de drapeaux, sauf

celui de 1656 dont nous reparlerons plus loin. Cependant on en trouve un dessin sur un jeton de Besson, porte-enseigne de la Compagnie. Ce jeton fut frappé en 1665, malheureusement on n'y voit aucune trace de hachures indiquant les couleurs, nous en donnons en tête de cet article une reproduction d'après un exemplaire parfaitement conservé appartenant à M. le colonel Perrochet, de la Chaux-de-Fonds, à qui nous devons ce précieux document.

Ce même Besson fit paraître, en 1673, un livre en deux parties, la première, « Entretien et examen sur la création de la Compagnie des « Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roy, » la seconde, « Recueil de quelques raisons et remontrances de M^r le capitaine-colonel « de la Compagnie des Cent Gardes Suisses, etc., par M. de Besson « l'aisné, Escuyer, Concitoyen de la Ville et Canton de Frybourg, etc. » Voici malheureusement le seul passage qui puisse nous intéresser : « dans « le Chapitre 7^e du Livre des Priviléges des Officiers du Roy et Maisons « Royales, imprimé ès années 1662 et 1663 au sceu et de l'aveu de « Messieurs les Capitaines des Gardes Ecossais et François du Corps, « et autres grands Officiers de la Maison, qui ont donné chacun leur « Chapitre : Lequel Chapitre 7^e contient, que la compagnie des Cent « Suisses a esté des premières de la Garde ordinaire du Corps, et est « encore la première levée, en faveur de la première Alliance du Roi « avec les Huit Cantons, n'y ayant alors que ce nombre-là, qui a donné « lieu à tous les Priviléges ; Et Sa Majesté leur fit l'honneur pour l'es- « time qu'elle faisait de la Nation Suisse, de la confiance qu'elle avait « en elle, de la faire Garde ordinaire de son Corps, et fut appelée la « Compagnie d'Alliance. Et pour preuve de cela, l'ancien Drapeau de la « Compagnie qui est au Païs, était fait des livrées du Roy, chargé des « Armes de France et de celles des dits Huit Cantons, avec cette devise, « qui se voit encore dans le Drapeau d'aujourd'hui, EA EST FIDUCIA « GENTIS, qui veut dire, Qu'à la fidélité on connoist la Nation. »

Cette description est loin d'être complète et en tous cas insuffisante pour reconstituer le drapeau. Au reste, Besson s'est trompé en parlant de la Compagnie des Cent Suisses du temps de l'alliance des huit cantons. L'alliance de la France avec la Suisse date bien de 1453, mais les auteurs s'accordent à affirmer que le corps des Cent Suisses n'a été créé qu'en 1496 alors que le nombre des cantons était porté à dix par l'annexion de Fribourg et Soleure en 1481.

XVIII^e SIÈCLE. — En 1724 seulement nous avons l'*Histoire de la milice Françoise*, par le Père Daniel, lequel donne page 223 un dessin et la description du drapeau des Cent Suisses en ces termes : « Le fond « est de 4 carrez bleus, le 1^{er} et le 4^{me} portent une L couronnée d'or, le « Sceptre et la Main de Justice passez en sautoir, nouez d'un ruban « rouge. Le 2^e et le 3^{me} ont une Mer d'argent ombrée de verd, flottant « contre un rocher d'or qui est battu de quatre vents. La croix blanche « sépare les quatre quartiers avec cette inscription : ea est fiducia gentis. « On a voulu apparemment marquer par ces paroles la fermeté de la « Nation, que les plus grands dangers ne sont pas capables d'ébranler, « comme le rocher se tient toujours ferme malgré la fureur du vent et « des flots. Ce Drapeau est le même qui était sous le Règne de Henri II, « comme il est marqué dans la Salle des Suisses à Fontainebleau. Le « feu Roi le fit renouveler ».

C'est ce texte qui a été presque exactement copié par May, Boul-

lier, Sicard, de Noirmont et Marbot, Fieffé, Marius Sepet et bien d'autres. On le retrouve aussi dans la seconde édition abrégée de Daniel, Paris 1773. Mais cette description n'est pas exacte. Ces auteurs sont excusables en ce sens que l'ouvrage du Père Daniel est le seul qui ait été publié sur l'histoire des différents corps de l'armée française et cela jusque vers le milieu de notre siècle ; presque tous les auteurs y ont puisé de précieux renseignements, mais, comme dans tous les ouvrages de quelque importance sur ce sujet on y rencontre des erreurs.



FIG. 4.

Le drapeau de quatre carrés bleus décrit par le Père Daniel ne se trouve dans aucun des documents officiels, comme nous le verrons plus loin, car dans ceux-ci le drapeau y est toujours figuré par *deux carrés rouges* et *deux carrés bleus*, il en est de même du roc qui est d'argent et non d'or comme l'indique le même auteur. Voici du reste ce que dit à ce sujet M. G. Desjardins dans son excellent ouvrage intitulé : *Recherches sur les drapeaux français*, Paris 1874.

« Il faut croire que le P. Daniel n'avait pas bien regardé leur drapeau, car il dit que *le fond est de 4 carrés bleus* ; son graveur corrige

« cette erreur et indique, par les hachures conventionnelles du blason, « un écartelé bleu et rouge. Déjà en 1656 *l'Etat de la France* le décrivait « ainsi : le drapeau des Cent-Suisses est des livrées, armoiries et devises « du Roi. Les gardes eux-mêmes étaient depuis Henri IV habillés de « tricolore : rouge, blanc et bleu. L'enseigne des 100 Suisses faisait par- « tie des meubles de la couronne » et cet auteur ajoute en note : « L'Etat « de la France de 1749 reproduit la description fautive du P. Daniel. »

La fig. 4 représente le drapeau tel qu'il est *dessiné* dans l'ouvrage du P. Daniel, le chiffre du roi est sur fond bleu et le rocher etc., sur fond rouge suivant les hachures conventionnelles. Il est à remarquer cependant que le dessinateur a mal placé la hampe qui devrait être parallèle aux emblèmes figurés sur le drapeau. Mais vu la position horizontale donnée au drapeau celui-ci se serait présenté à l'œil en quelque sorte couché, ce que l'artiste a sans doute voulu éviter en se permettant une licence.

Voici maintenant des documents officiels : 1^o En 1741, le *Ministère de la Guerre* faisait exécuter de magnifiques albums contenant les dessins coloriés des drapeaux et intitulés : *Drapeaux de l'infanterie tant française qu'étrangère au Service de France*. La Bibliothèque Nationale a un duplicata de cette collection, faite par d'Hermond.

Les drapeaux des Cent Suisses et des Gardes Suisses y figurent, mais ceux des autres régiments suisses ont été laissés en blanc. Le drapeau qui nous occupe y est en tout pareil à la reconstitution, fig. 1 de notre planche. Cet album a été fait au moment précis où le P. Daniel publiait son histoire des milices françaises.

2^o De 1730 à 32, Leman de la Jaisse publiait sa *Carte générale de la Monarchie française*. Le drapeau y est dessiné selon la fig. 1 de notre planche. L'artiste s'est évidemment trompé dans la position des deux petits écussons au centre de la croix en figurant à la première place, soit du côté de la hampe, les armoiries de Navarre au lieu de celles de France qui doivent avoir la préséance.

3^o Jusqu'en 1741, le même Leman de la Jaisse fit paraître des *abrégés* de sa carte générale, 1734—41. La fig. 5 représente la vignette reproduite d'après les 6^e et 7^e abrégés de 1739 et 1740 parus en 1740 et 1741.

4^o En 1753 a été publié un *Etat général des troupes françaises* où le drapeau est encore décrit selon cette vignette à laquelle s'appliquent au sujet de la hampe les mêmes observations que celles que nous avons faites à propos de la fig. 4.

5^o Le Ministère de la Guerre possède un album de gouaches intitulé *Collection des uniformes et drapeaux des troupes du Roi, infanterie française et étrangère* 1757. Ce travail a été copié par Mouillard et publié sous le titre de : *Les Régiments sous Louis XV*, Paris 1882. La fig. 2 de notre planche donne le drapeau tel qu'il y est représenté.

6^o En 1771, le Sieur de Chaligny publia un *Tableau militaire des drapeaux, étendards et guidons des troupes de la France*. On trouve ce tableau en noir au cabinet des Estampes et un autre aux archives de Seine et Oise colorié avec le plus grand soin pour le Dauphin qui devint Louis XVI. C'est ce tableau qui a été copié par M. G. Desjardins et publié dans son superbe ouvrage *Recherches sur les drapeaux français*, Paris 1874 (voir fig. 3 de notre planche).

7^e Enfin en 1772 Montigny publiait un *Album des troupes franquaises*, où l'on retrouve ce même drapeau.

Ici s'arrêtent les sources.

Une chose curieuse à noter, c'est que malgré le tableau de Chaligny de 1771 et l'album de Montigny 1772, il parut en 1773 une seconde édition abrégée de l'*Histoire de la Milice française* du P. Daniel dans laquelle le drapeau est encore exactement décrit comme il l'est en 1724 dans la première édition de son ouvrage.

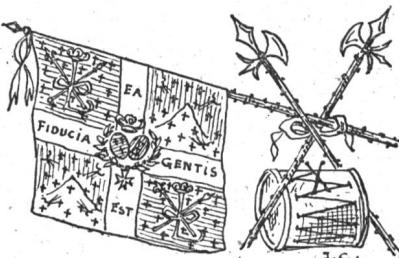


FIG. 5.

Notons encore ce que dit du drapeau des Cent Suisses le général Susane dans son *Histoire de l'infanterie française* : « Leur drapeau, « partagé en quatre quartiers par une croix blanche dont les branches « portaienr en or les mots : *Ea est fiducia gentis*, avait deux quartiers « rouges marqués du chiffre du roi et deux quartiers représentant sous « un ciel bleu une mer bleue, au centre une montagne blanche vomis- « sant des foudres rouges et aux angles des figures d'aquilons en or. »

M. le comte de Bouillé donne presque le même texte et un dessin colorié. Dans Quarré de Verneuil on retrouve exactement le même dessin que celui de M. de Bouillé et le comte Pajol reproduit le même texte. Il doit y avoir dans cette description une simple interversion de couleurs : en effet, le chiffre du roi se trouvant sur le champ rouge, ce qui est anormal, le ruban est forcément bleu au lieu d'être rouge, etc.

Malgré toutes nos recherches à Paris même nous n'avons pu parvenir à découvrir ni la source d'un drapeau ainsi fait, ni la confirmation de son existence. Dans leurs publications sur les drapeaux Leques 1873, Alfred Barbou 1880, Léon Hennet 1882, ne parlent pas des drapeaux suisses et Louis-Napoléon Ney 1880 fort peu.

D'après ce que nous venons d'exposer, on peut certainement conclure que le drapeau des Cent Suisses a toujours été jusqu'à la Révolution de 2 carrés bleus et de 2 carrés rouges comme l'indiquent les dessins de notre planche qui le représentent tel qu'il existait à trois époques du siècle passé, soit en 1721, 1757 et 1771. Mais il n'est pas possible de fixer à quel moment précis les changements de détail ont eu lieu.

Louis BRON.

Les d'Asnens et la collection Courtois.

Dans notre numéro de février M. Emmanuel Junod a publié sur la famille d'Asnens une intéressante notice dans laquelle il relève quelques uns des actes où figure ce vieux nom de la Suisse romande, et ceci à propos de la présence dans la Salle des Croisades à Versailles,